



REGLEMENT Rencontres DIVISION VETERAN (DV)

CODEP 28- SAISON 2019-2020

SOMMAIRE

Article 1: Généralités	Page 3
Article 2: Accession	Page 3
Article 3: Composition des équipes	Page 3
Article 4: Qualification des joueurs	Page 4
Article 5: Joueurs titulaires, Joueurs mutés	Page 4
Article 6: Déroulement d'une rencontre	Page 4
Article 7: Nombre de matchs par rencontre	Page 4
Article 8: Droits d'engagements	Page 5
Article 9: Conditions d'accueil club - Détails	Page 5
Annexe 1: Détail des bassins du Codep 28	Page 6



CODEP 28 SAISON 2019-2020

REGLEMENT RENCONTRES DIVISION VETERAN (DV)

Article 1 : GENERALITES

1. La Division Vétérane est une division amicale proposant des rencontres ponctuelles par bassins (cf annexe1), dans l'année en fonction du calendrier, organisées par le Comité Départemental d'Eure et Loir. Ce n'est pas un championnat interclubs.

Rencontres par équipe, sous format de double dames, hommes et mixte

2. Rencontres réservées aux clubs et joueurs du Codep 28 affiliés FFBaD pour la saison 2019-2020.

Ces matchs de type loisir et amicaux seront mis en place ponctuellement dans le calendrier annuel du comité. La date pourra être annulée par manque de participants (au minimum 4 équipes)

Format par équipes club ou mixité de club possible. Inscription une semaine avant l'événement par le lien internet envoyé aux clubs et présidents ainsi que sur le site internet du Codep. Pas de limite de classement pour participer à la division vétérane.

3. La Division Vétérane se déroulera en semaine. Il n'est pas exclu une proposition pendant les vacances scolaires et en week-end.

Début des rencontres par bassins : Janvier 2020, date et planning à suivre.

Matchs doubles hommes, dames et mixtes organisés sous forme de poule en fonction du nombre de participants. Matchs au temps ou en 2 sets gagnants de 11 points et ou 2 sets gagnants de 21 points selon le nombre de participants, de terrains disponibles dans les clubs.

Composition de l'équipe : au minimum 2 filles et 2 garçons du même club ou non.

4. Le montant des droits d'inscription est fixé à 2€/pers.

5. Le club recevant la manifestation sera en charge d'organiser les poules et rythmer l'organisation durant la soirée. Il est souhaitable que ce soit le GEO (SOC) du club qui reçoit. Le GEO ou responsable de la soirée est autorisé à jouer la rencontre DVétérane.

6. Le Responsable de la Division Vétérane, Sylvain ROINGEAU et/ou le GEO (SOC) du club recevant la rencontre devra (ont) veiller à faire respecter le présent règlement et le faire appliquer par tous les participants.

Le responsable de la Division Vétérane enverra les infos par mail :

veterancodep28@gmail.com

Inscription par mail fichier excel partagé, envoyé pour chaque rencontre proposée, clôture des inscriptions 1 ou 2 jours avant la manifestation.

7. A l'issue de la saison nous essaierons de proposer une soirée (un vendredi ou un samedi) pour regrouper toutes les équipes et faire un pot de fin de saison.

Article 2 : ACCESSION / BASSINS

Pas d'accession ni de rétrogradation, pour participer à la rencontre Division Vétérane – DV.

Inscription ponctuelle possible sans obligation de participer à toutes les journées proposées.

Rencontres et matchs (amicaux)

- Faire partie dans la mesure du possible du bassin où la rencontre est proposée.

Cf/ annexe : détail des bassins CODEP28

Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes peuvent être composées de joueurs du même club ou mixité des clubs par bassin possible.

Possibilité de s'inscrire seul auprès du responsable de la manifestation, des paires pourront être ainsi constituées en XX.

La Division Vétérane est ouverte à tous les Vétérans.

Article 4 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Tout joueur participant à une rencontre Division Vétérane doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- Avoir une licence validée pour la saison,
- Pas de limite de classement pour participer à la division vétérane.

Article 5 : JOUEURS TITULAIRES, JOUEURS MUTES

Un joueur inscrit dans un championnat interclubs est autorisé à s'inscrire sur les rencontres Division Vétérane, pas de restriction de participation.

Article 6 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

7.1 Les lieux et dates seront communiqués aux présidents des clubs, référents adultes et diffusion sur le site du CODEP 28.

7.2 Le début des rencontres aura lieu de préférence à 20h00 en semaine (il n'est pas exclu une proposition de date le week-end, si un club peut recevoir sur un créneau week-end)

7.3 Matches sous forme de poule, au temps ou au point à définir en fonction du nombre de participants et du nombre de terrains disponibles sur la rencontre (à raison de 2 rencontres par équipes composées dans la poule).

7.4 Chaque participant pourra apporter une boisson ou collation à partager à la fin de la rencontre. Le club hôte pourra prévoir les verres, couverts, sacs poubelles et sopalin...

7.5 Les joueurs devront prévoir des volants pour les matchs qui seront disputés / ET-OU / des volants plastiques pourront être fournis par le Codep 28 .

Dès que nous aurons un joueur classé P12 sur le terrain, le volant plume sera au bon vouloir du joueur classé.

Article 7: NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Chaque rencontre consiste en:

- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 double mixte

Article 8 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

La division Vétérane est non officielle et aucun points ne seront comptabilisés à l'issue de la rencontre. Un classement de principe sur la soirée pourra être effectué.

Article 9 : DROITS D'ENGAGEMENT

Des droits d'engagement seront perçus par le Comité Départemental d'Eure et Loir.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 2€/pers.

Paiement de préférence par virement, avant l'évènement au plus tard dans les 48h suivant la manifestation. Un mail récapitulatif sera envoyé aux Présidents et référents adultes.

Il sera possible de régler sur place par chèque ou en espèces (merci de faire l'appoint)..

En cas de paiement par virement, bien préciser le motif du virement copie trésorier du codep 28 + responsable DV -Division Vétérans:

tresocodepbad28@gmail.com

veterancodep28@gmail.com

Exemple :

« **Nom du club** » /DVétérans /mois/« et lieu de la rencontre »

Crédit Mutuel Laisant FR76 102 78 736 000 011 245 001 79

Banque : 10278 Guichet : 37360 N° Compte : 00011245001

Clé : 79 Domiciliation : CM Laisant BIC : CMCIFR2A

Inscription par mail fichier Exel partagé, envoyé pour chaque rencontre proposée, clôture des inscriptions 1 ou 2 jours avant la manifestation.

Sylvain ROINGEAU par Mail - veterancodep28@gmail.com

En cas de besoin, 06.80.23.52.91

Date limite des inscriptions **1 ou 2 jours avant la manifestation**

Début du championnat à partir de **Janvier 2020.**

Article 10 : CONDITIONS D'ACCUEIL CLUB - Détails à savoir

Pas d'organisation particulière pour le club hôte.

Prévoir un GEO ou un responsable pour organiser les poules / rythmer la soirée.

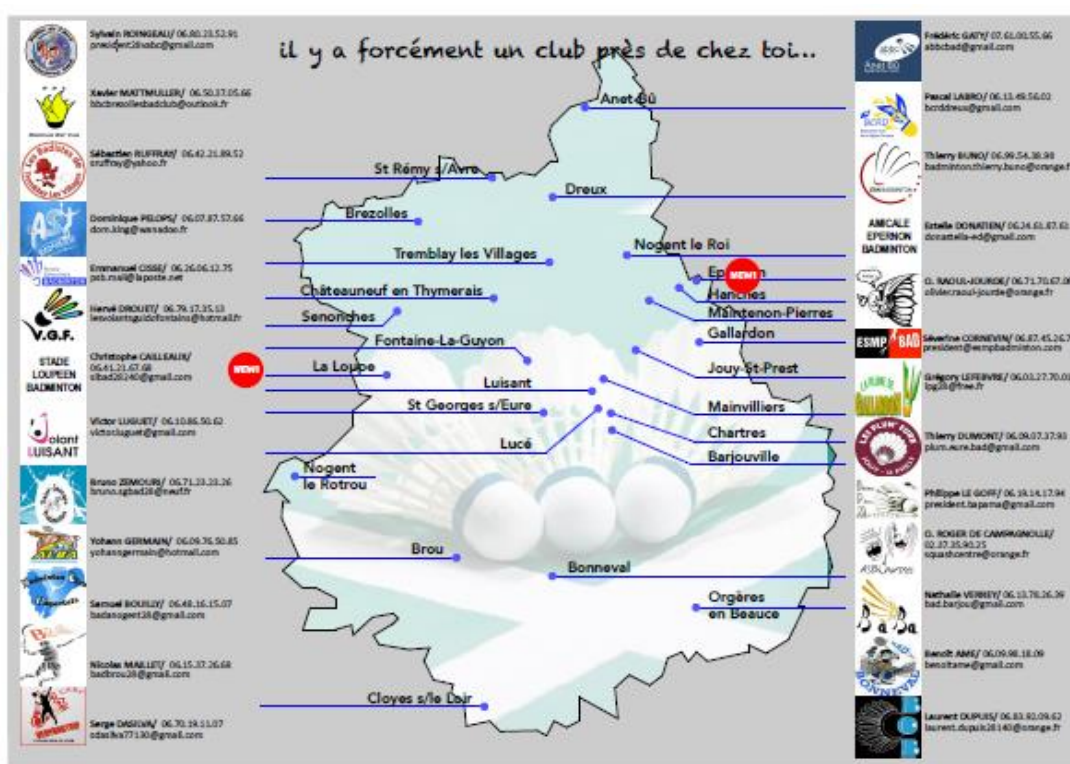
Le GEO ou le responsable de la soirée est autorisé à jouer la rencontre Dvétérans.

Laisser à disposition 2 à 3 terrains de double pour recevoir la rencontre.

Prévoir table pour organiser le pot de l'amitié (collations et boissons apportées par chaque participantes)

Prévoir, verres, assiettes, couverts, sacs poubelles, ... en cas de besoin

Annexe 1 – Détail des bassins du Codep28 - Saison 2018-2019



Détail des 4 bassins situés sur le comité 28 badminton.

Bassin n°1 :

- Anet /Bù
- Dreux
- Nogent le Roi
- Châteauneuf en Thymerais
- St Rémy sur Avre
- Brezolles

Bassin n°2 :

- Epervan
- Hanches
- Maintenon-Pierres
- Gallardon
- Jouy St Prest
- Chartres

Bassin n°3 :

- *Mainvilliers
- *Barjouville
- *Bonneval
- *Orgères en Beauce
- *Cloyes s/ le Loir
- *Brou
- *Lucé

Bassin n°4

- *Nogent le Rotrou
- * St Georges s/Eure
- * Luisant
- *La Loupe
- *Fontaine la Guyon
- *Senonches

